

## LA RÉGIONALISATION DU DISPOSITIF TITRE-SERVICE

Réflexions et propositions des acteurs de l'économie sociale

20 juin 2013

À l'aube de la régionalisation de l'emploi annoncé pour 2014, les membres de ConcertES voient dans ce mécanisme de régionalisation l'occasion d'adapter les politiques régionales aux besoins spécifiques des citoyens sur le territoire concerné. Citons, à titre d'exemple, l'utilisation différente qui est faite aujourd'hui de certaines mesures. Ainsi, la mesure SINE est fortement utilisée par les entreprises d'insertion wallonnes ; l'art. 60, §7 subvention majorée, par contre, est beaucoup plus utilisé dans les ILDE bruxelloises. Cela révèle des particularités nécessitant des réponses appropriées.

Vu le climat économique morose, ce mécanisme de régionalisation, de transfert de moyens du pouvoir fédéral aux régions, s'effectuera en fonction de clés de répartition savantes, qui dans tous les cas représenteront un montant plus faible à celui qui est investi aujourd'hui par le fédéral pour ces politiques transférées. Ainsi, des ajustements devront être réalisés. A première vue, il apparaît que ce mécanisme de régionalisation pourrait impacter lourdement les acteurs de l'économie sociale. C'est sans compter que la régionalisation de certaines politiques d'emploi constitue une belle opportunité pour les pouvoirs publics de confirmer leur soutien à l'économie sociale comme partenaire privilégié dans la réinsertion socioprofessionnelle des travailleurs défavorisés ou grandement défavorisés.

La régionalisation de ces différentes matières est à nos portes, il est dès lors urgent de définir au mieux les priorités et le plan de bataille afin d'entamer au plus vite un processus de concertation auprès de nos politiques régionales.

L'argumentaire qui suit a pour objectif de devenir ce plan de bataille pour le volet titre-services. Il est basé sur les principaux positionnements déjà arrêtés par les fédérations membres de ConcertES, sur un courrier adressé au Formateur Monsieur Di Rupo début octobre 2011, sur des chiffres de l'Observatoire concernant l'emploi des entreprises d'économie sociale actives dans le TS, sur des chiffres sur l'utilisation des aides à l'emploi au sein de chaque fédération ...

### **Le Dispositif Titre-service : le positionnement de ConcertES.**

#### **Mise en évidence des lignes fortes.**

Aujourd'hui, le modèle économique implicite du titre-services est un modèle tout à l'économique, à la rentabilité, difficilement viable si l'on porte un peu d'attention aux travailleurs. Dans ce cadre, l'économie sociale propose une alternative. Une alternative qui compte pour plus de 6.500 emplois, représentant donc plus de 20 % des emplois titre-service en Wallonie et à Bruxelles.

L'Economie Sociale est cependant trop rarement consultée dans ce cadre alors qu'elle peut offrir le regard d'entrepreneurs qui maximalisent la plus-value sociale du dispositif, notamment dans son aspect qualité de l'emploi des aides ménagères titres-services.

Les acteurs de l'économie sociale plaident, dans le cadre du dispositif titres-services, et dans la perspective de la régionalisation, pour :

### À propos des entreprises

#### 1° : UNE AUTORISATION DE PRESTER AUX SEULS OPÉRATEURS À FINALITÉ SOCIALE OU SANS BUT LUCRATIF

Les acteurs de l'économie sociale estiment que ça a été une erreur d'autoriser l'octroi de l'agrément aux opérateurs privés à but de lucre. Ils sont donc favorables à une restriction de l'agrément aux opérateurs sans but lucratif ou à finalité sociale. Ces opérateurs maximalisent les plus-values sociales du dispositif, notamment les aspects de qualité de l'emploi des aides ménagères titres-services, de qualité des services ...

### À propos des travailleurs

#### 1° : DES EMPLOIS DURABLES ET DE QUALITÉ DANS LE DISPOSITIF TITRES-SERVICES

Cette qualité de l'emploi se matérialise par :

- o des emplois stables, un temps de travail choisi et adapté à la pénibilité
- o une importance accordée au bien-être des travailleurs, à leur santé et leur sécurité, à la conciliation vie professionnelle/vie privée
- o l'organisation d'une formation continue des travailleurs
- o un encadrement et un accompagnement respectueux des travailleurs qui leur offre des perspectives positives et les impliquent dans la vie de l'entreprise

Les fédérations membres de ConcertES prônent pour que dans le cadre du contrat de travail titres-services, des temps de réunions, de l'accompagnement et un encadrement respectueux des travailleurs, soient organisés. La mise en place de formations en fonction des besoins, des profils et des demandes des travailleurs est également souhaitable.

De plus, les fédérations membres de Concertes plaident pour le maintien de l'utilisation des aides à l'emploi dans le cadre des titres-services. Elles souhaitent également que les conditions du cumul de l'activation des allocations soient liées au développement d'emplois de qualité, durables, et pérennes.

Dans cette notion de travail durable, est aussi présent la notion de tremplin vers un emploi durable. En effet, étant donné la pénibilité du travail d'aide-ménagère dans le cadre des titres-services, prôner une insertion, grâce à des cycles de formations et à l'acquisition de qualifications spécifiques, vers d'autres secteurs dont les besoins en personnel se font cruellement sentir et, notamment, le secteur de l'aide aux personnes, est également pour certains profils de travailleurs une piste à exploiter.

Afin de rencontrer cette proposition, différentes balises peuvent être données. Ainsi, on parlera d'emploi durable et de qualité lorsque le travailleur est engagé :

- en CDI
- pour minimum mi-temps
- avec une rémunérations avec une échelle d'ancienneté qui dépasse les 4 ans
- tout en bénéficiant d'un accompagnement dans l'entreprise afin de définir un plan de développement personnel pour garantir une mise à l'emploi durable au sein de l'entreprise ou en dehors. Ce plan abordera les aspects de formation, d'horaires de travail, de mobilité, ...
- et se voyant proposer un minimum de 75 h de formation par an, que ce soit des formations techniques liées au métier ou des formations plus large, dans le cadre d'une réinsertion sociale ou afin de s'orienter vers d'autres secteurs d'activités

Du fait de l'accompagnement en entreprise, et afin que celui-ci soit le plus pertinent possible, il convient de définir un ratio d'accompagnement minimum de 1 ETP d'encadrement / accompagnement pour 30 travailleurs.

La qualité et la durabilité de l'emploi ne sont malheureusement pas gratuite : cela nécessite un financement structurel et pérenne du dispositif.

#### **À propos du financement**

##### **2° : UN REMBOURSEMENT DU TITRE-SERVICE FONCTION DE L'ACTIVITÉ PRESTÉE**

Etant donné que les structures de coûts sont très différentes d'une activité à l'autre (aide ménagère, transport, centrale de repassage), les fédérations membres de ConcertES plaident pour un remboursement différencié des titres-services en fonction de l'activité prestée.

#### **À propos des prestations.**

##### **3° : LE MAINTIEN DE LA DÉFINITION ACTUELLE DES ACTIVITÉS AUTORISÉES.**

Les Fédérations membres de ConcertES ne sont pas favorables à l'élargissement des activités autorisées, si toutes les autres propositions formulées ci-dessus ne sont pas rencontrées. En effet, pour les fédérations membres de ConcertES, il est crucial de pérenniser les emplois actuels, et d'en garantir la qualité et la durabilité, avant d'entamer toute autre réflexion concernant un éventuel élargissement des activités autorisées.

#### **À propos de l'utilisateur**

##### **4° : UNE CONTRIBUTION DE L'USAGER FONCTION DE SES CAPACITÉS FINANCIÈRES.**

La vision idéale du titre-service pour les Fédérations membres de ConcertES est que le coût du titre-service pour le client soit fonction de la situation financière de l'utilisateur, de sa situation personnelle et de celle de son ménage afin que sa contribution soit équitable.

De plus, dans le contexte budgétaire difficile actuel, où tout un chacun doit prendre ses responsabilités, la tendance à revoir les contributions des usagers ou la contrepartie des pouvoirs-publics des pouvoirs publics est grande. Dans cette optique, les fédérations membres de ConcertES estiment que la solution qui sera la moins préjudiciable aux emplois serait de revoir le mécanisme de déduction fiscale, non en le supprimant totalement, mais en en revoyant éventuellement le plafonnement.

Les Fédérations estiment néanmoins que toute autre forme d'économie dans ce dispositif sera très préjudiciable aux activités et emplois.

#### **A propos du contrat de travail**

##### **5° : SUPPRESSION DES DERNIÈRES DÉROGATIONS À LA LÉGISLATION DU TRAVAIL.**

Les Fédérations-membres de ConcertES estiment qu'il est important de supprimer les dernières dérogations existantes à la réglementation sur le contrat de travail, autorisées dans le cadre du titre-service.

Ces dernières dérogations sont :

La conclusion de CDD successif dans une période de 3 mois n'entraîne pas la conclusion d'un CDI

La dérogation à la durée minimale d'un tiers temps dans cette période de 3 mois (quel que soit le travailleur)

La dérogation à la durée minimale d'un tiers temps pour les travailleurs qui n'ont pas droit au chômage, au RIS ou à l'ASF.

## À propos de la concertation sociale

### 6° : INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES ORGANES DE CONCERTATION SOCIALE LIÉS AU DISPOSITIF TITRE-SERVICE

Vu la présence importante des acteurs de l'économie sociale au sein du dispositif titre-service, les fédérations membres de ConcertES plaident pour une intégration structurelle des représentants de l'économie sociale au sein des organes de concertation sociale liés au dispositif titre-service.

A ce jour, siègent en CP 322.01 :

Federgon

L'union générale belge du nettoyage

La confédération des centres de coordination de soins et services à domicile

La Vereniging van diensten van de gezinszorg vlaamse gemeenschap

On n'y retrouve donc aucun représentant des entreprises d'insertion représentant pourtant plus de 10 % de l'emploi en Wallonie.



concertation des organisations représentatives de l'économie sociale ASBL

Place de l'Université, 16  
1348 – Louvain-la-Neuve

<http://www.concertes.be>

[contact@concertes.be](mailto:contact@concertes.be)

Tel-Fax : +32(0)10/456.450

### Les fédérations membres de ConcertES

ACFI ([www.acfi.be](http://www.acfi.be))

AID ([www.aid-com.be](http://www.aid-com.be))

ALEAP ([www.aleap.be](http://www.aleap.be))

ATOUT EI ([www.atoutei.be](http://www.atoutei.be))

CREDAL SC ([www.credal.be](http://www.credal.be))

CAIPS ([www.caips.be](http://www.caips.be))

COOPAC ([www.coopac.be](http://www.coopac.be))

Equilibre ([www.reseau-equilibre.be](http://www.reseau-equilibre.be))

EWETA ([www.eweta.be](http://www.eweta.be))

FEBECOOP ([www.febecoop.be](http://www.febecoop.be))

FÉBISP ([www.febisp.be](http://www.febisp.be))

Réseau FA ([www.rfa.be](http://www.rfa.be))

RES ([www.resasbl.be](http://www.resasbl.be))

RESSOURCES ([www.res-sources.be](http://www.res-sources.be))

SAW-B ([www.saw-b.be](http://www.saw-b.be))

SYNECO ([www.syneco.be](http://www.syneco.be))

### Personne de contact :

Sébastien PEREAU, secrétaire général  
+32 (0)10/456.450 - +32 (0)479/904.820  
[sebastien@concertes.be](mailto:sebastien@concertes.be)